



Ecole de Musique
du Chesnay-Rocquencourt

TARIFS 2024-2025

ENFANTS

(mineurs ou étudiants – 25 ans à charge des parents)

	Tarif annuel des cours	Droit d'inscription		
		Enfant Chesnayscourtois	Enfant VGP**	Enfant autres communes
Eveil musical (4-5 ans), FM Initiation (6 ans) et FM seule	380 €	Gratuit	+ 110 €	+ 220 €
Parcours Découverte d'Instruments (à partir de 6 ans)	670 €	Gratuit	+ 110 €	+ 220 €
Formation Instrumentale* : Init à 1C2a	775 €	Gratuit	+ 190 €	+ 380 €
Formation Instrumentale* : 1C3a à 2C4a	845 €	Gratuit	+ 190 €	+ 380 €
Formation Instrumentale* : 3C & Récital	900 €	Gratuit	+ 190 €	+ 380 €
2 ^{ème} Instrument	430 €	---	---	---
Activité d'ensemble complémentaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Activité d'ensemble seule	220 €	Gratuit	+ 45 €	+ 90 €
4 cours d'essai d'instrument	100€ / 80€ membre école	---	---	---

* le tarif de la Formation Instrumentale correspond aux cours individuels d'instrument, dont la durée augmente avec les niveaux.

Les cours de Formation Musicale, d'Initiation, de chorale et d'activité d'ensemble complémentaire sont dispensés gratuitement pour les élèves inscrits en cours d'instrument.

** VGP (Versailles Grand Parc) prend à sa charge 50% du droit d'inscription pour les élèves âgés de moins de 21 ans. Cette somme est déjà déduite sur ce tableau.

ADULTES

	Tarif annuel des cours	Droit d'inscription	
		Adulte Chesnayscourtois	Adulte autres communes
Formation Musicale seule	380 €	+ 160 €	+ 220 €
Formation Instrumentale*	845 €	+ 230 €	+ 380 €
¼ d'heure supplémentaire Instrument	330 €	---	---
2 ^{ème} Instrument adulte	845 €	---	---
Activité d'ensemble complémentaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Activité d'ensemble seule	220 €	+ 90 €	+ 90 €
4 cours d'essai d'instrument	100€ / 80€ membre école	---	---

Ecole de Musique du Chesnay-Rocquencourt

7 avenue Dutartre - Le Chesnay - 78150 Le Chesnay-Rocquencourt
01 71 42 84 31 - secretariat@emcr.fr - direction@emcr.fr | www.emcr.fr



Ecole de Musique
du Chesnay-Rocquencourt

Consignes importantes

1. Le montant total de l'inscription (tarif annuel des cours + droit d'inscription) doit être **intégralement réglé en début d'année scolaire**, soit en un règlement global, soit en trois chèques qui seront encaissés respectivement les 15 octobre, 15 janvier et 15 avril de l'année scolaire en cours.
En cas de difficultés, des échelonnements particuliers pourront être étudiés.
Aucune inscription ou réinscription ne sera validée sans le règlement total.
2. Le tarif des cours, annuel et forfaitaire, est intégralement dû pour toute inscription. Les demandes de remboursement en cas de force majeure (longue maladie, accident grave, déménagement, ...) seront examinées par le Bureau de l'Association, sur demande écrite adressée au Président de l'Association.
3. Quand plusieurs enfants d'une même fratrie sont inscrits, nous accordons les remises suivantes, uniquement sur le tarif annuel des cours, et uniquement pour les élèves bénéficiant du tarif « enfant » (mineurs ou étudiants -25 ans à charge de leurs parents).

* pour 2 enfants	_____	7%
* pour 3 enfants	_____	12 %
* pour 4 enfants	_____	17 %
* pour 5 enfants	_____	22 %
* pour 6 enfants	_____	27 %
4. Les élèves mineurs ou étudiants de moins de 25 ans à charge de leurs parents sont exonérés du droit d'inscription, s'ils sont domiciliés au Chesnay-Rocquencourt.
Il est demandé à toutes les familles de fournir un justificatif de domicile (quittance EDF ou France Télécom) lors de l'inscription.
5. La Formation Musicale est indissociable de l'apprentissage instrumental jusqu'au niveau 2C3a compris. Pour les élèves inscrits en Formation Instrumentale, elle est donc **obligatoire** et **dispensée gratuitement**.